

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil Municipal
Lundi 2 décembre 2025

L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE - CA 2023

Données socio-démographiques (population légale 10 351 hab.)	Pour la Commune	Moyenne nationale
Nombre de foyers fiscaux	5 820	* <i>Derniers chiffres connus</i>
Nbre de logements imposables à la TH	4 611	
Part des foyers non imposables	43,1 % (en augmentation 38% en 2021)	55,4 %
Revenu fiscal moyen par foyer	36 922 €	28 401 €

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Informations financières – ratios – CA 2023 (cnes de + de 10 000 h.)

2020

2021

2022

2023

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 013-211300405-20241202-DEL202483-DE

strate

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	839 €	843 €	956 €	1001 €	+4%	1 338 €
2	Produit des impositions directes/population	533 €	545 €	569 €	621 €		648 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 079 €	1 069 €	1 186 €	1 233 €	+3%	1 479 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	445 €	328 €	407 €	421 €		393 €
5	Encours de dette/population	567 €	506 €	438 €	375 €		806 €
6	DGF/population	90 €	88 €	86 €	85 €		177 €
7	Dépenses de personnel/DRF	71 %	68,78 %	68,42 %	66,45%		58,79 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/ RRF	83 %	84,6 %	85,83 %	86%		96 %
9	Dépenses d'équipement brut / RRF	41 %	30,7 %	34,31%	34%		26 %
10	Encours de la dette/ RRF	52,5 %	47,3 %	36,93%	30%		54 %

1. Le cadre du Débat d'orientations budgétaires

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes de

3 500 habitants et plus l'organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe promulguée en 2015, complétée par le décret N° 2016-841 de juin 2016 ont précisé la forme et le contenu de ce débat.

De plus, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de nouvelles règles. Doivent désormais être présentés les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

- Le DOB est une phase préalable et indispensable au vote du budget primitif 2025 qui interviendra le 19 décembre 2024.
- La présentation de ce rapport donne lieu à débat, dont il sera pris acte dans une délibération spécifique.

2. Quelques indicateurs macroéconomiques

(PLF 2025 inconnu à la date de la rédaction)

❑ Situation et perspectives des Finances Publiques (rapport de la Cour des Comptes de juillet 2024) :

La trajectoire pour 2027 d'un déficit public inférieur à 3% du PIB n'est ni possible, ni souhaitable. Le PLF 2025 doit présenter une nouvelle trajectoire robuste et documentée du déficit public (proposer un déficit public inférieur à 3% en 2029)

- Il faut diminuer le déficit public (Dépenses publiques : Sécurité Sociale 50%, Etat 30%, Collectivités Locales 20%)
- Participation des collectivités locales à la baisse du déficit.
- ❑ 2023 : très mauvaise année pour les Finances Publiques (Dettes 3 100 milliards d'€, 110% du PIB, + 700 milliards par rapport à avant la crise, 22 points de plus que la moyenne européenne, 47 points de plus que l'Allemagne)
- 2024 : objectifs non atteints (déficit à 6,1 % du PIB, dette de +50 milliards d'€, +1,7%, 112% du PIB, dépenses prévisibles des collectivités locales en hausse de 10 milliards d'€ en fonctionnement et 6 milliards d'€ en investissement)).

2. Quelques indicateurs macroéconomiques

(PLF 2025 inconnu à la date de la rédaction)

- ❑ **Restrictions imposées aux collectivités territoriales** (Revue de Maires de France, N°428, novembre 2024)

Le PLF 2025 prévoit une économie de 10 milliards d'euros sur les collectivités territoriales.

Dans ces économies, on retrouve:

- 3 milliards d'€ obtenus par prélèvement sur certaines collectivités dont les dépenses de fonctionnements atteignent 40 millions d'€
- 1,5 milliards d'€ avec la réduction du Fonds vert
- 1,2 milliards d'€ avec le gel du montant de la fraction de TVA

- ❑ La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à 27 milliards d'€**. Cependant, la répartition entre les collectivités n'est pas connue à l'heure actuelle et elle est toujours en cours de débat.

2. Quelques indicateurs macroéconomiques

(PLF 2025 inconnu à la date de la rédaction)

- ❑ **Augmentation des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**
 - Il est prévu dans le PLF (du côté de la Sécurité Sociale) un montant de 1,3 milliards d'€, soit une **hausse de 4 points du taux de cotisation retraites des employeurs**
 - **Pour Fuveau, il s'agit de 97 000€/an de dépense supplémentaire**

- ❑ **Une baisse du taux de la FCTVA**
 - À partir de 2025, **le taux sera abaissé de 16,40% à 14,85%** accompagné d'une exclusion de certaines dépenses dans les dépenses de fonctionnement (comme l'entretien des bâtiments publics)
 - **Pour Fuveau, il s'agit de 60 000€/an de recettes en moins**

3. La prospective financière 2022-2026

3.1 Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

- Le PPI 2022-2026 donne la priorité :
 - à la démolition reconstruction du groupe scolaire de la Barque dont le coût prévisionnel a été revu à la hausse compte tenu des exigences environnementales du projet, accompagnée de la réalisation d'une école provisoire au hameau de la Barque;
 - aux travaux de rénovations énergétiques de nos bâtiments,
 - et à deux projets de voirie ambitieux : la sécurisation de la Rd46 dans sa partie en agglomération entre le pont de la Roucaoudo et le chemin de la Roque Martine ainsi que la sécurisation absolument nécessaire des cheminements piétonniers sur la Rd96 entre le rond point de l'Europe et le hameau Brogilum.
 - Deux projets sont toujours dans nos priorités mais retardés pour des raisons exogènes : de pôle culturel dont la localisation dépend de l'agrément par le département du terrain proposé par la commune pour le nouveau centre de secours; le pôle sportif dans les Planes en attente du retour de Menelik et des services de l'Etat sur le risque inondation lié à la Tèze.

3. La prospective financière 2022-2026

3.2 Le financement du PPI

Il s'appuiera sur les éléments suivants :

- Des dossiers de demande de subventions d'équipement à constituer, notamment auprès de l'Etat (DETR, DSIL et Fonds vert), de la Région, du Département et de la METROPOLE .
- Le recours à l'emprunt est estimé à 5 millions d'euros sur la période 2022-2026.
- Un autofinancement = fonds propres qui devra à minima représenter 30% des sommes investies.

3. La prospective financière 2022-2026

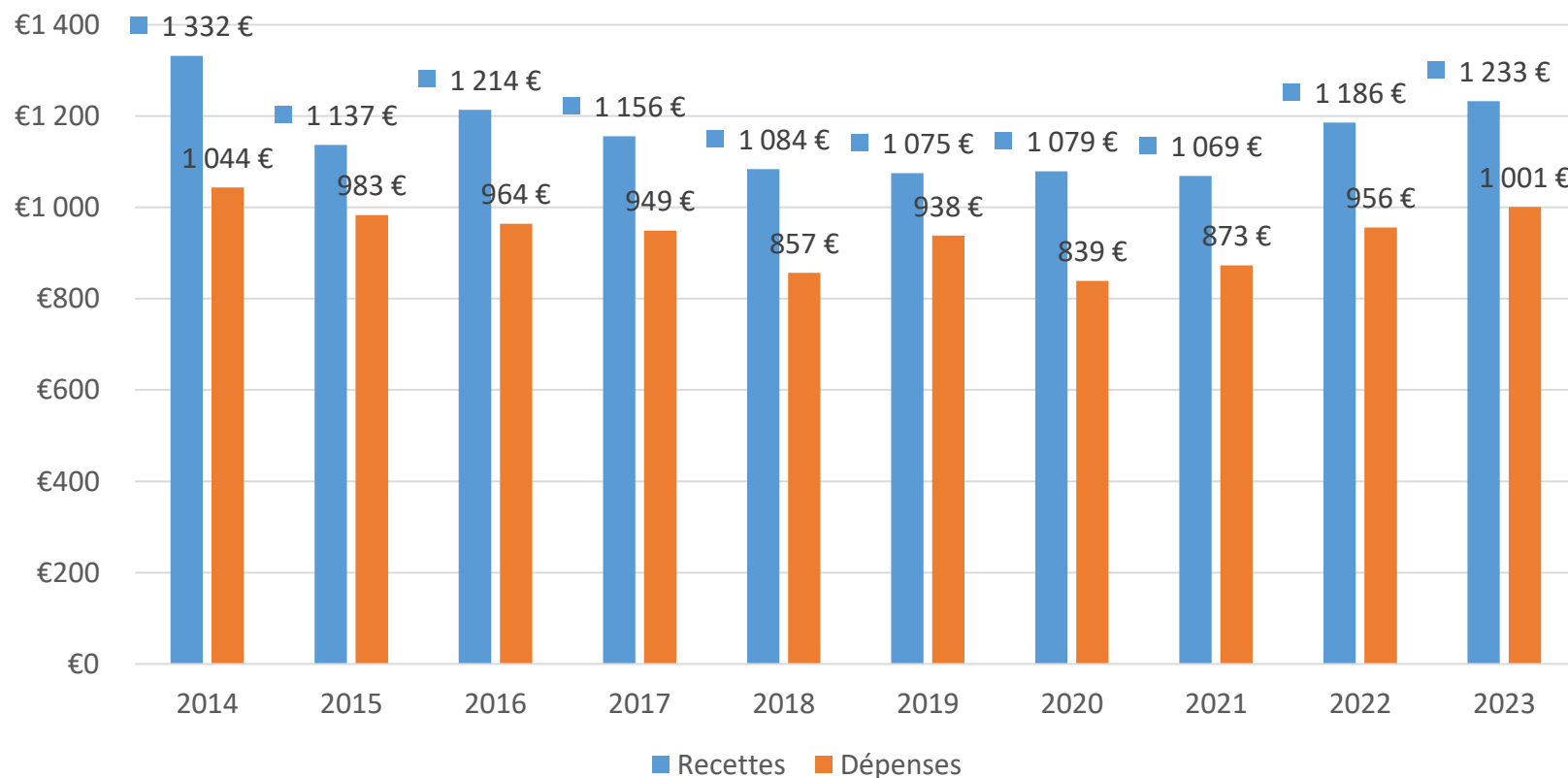
3.3 Le financement du PPI : Typologie et évolution de l'endettement

La dette est composée de 14 emprunts à taux fixe.

ANNÉE	EMPRUNT NOUVEAU envisagé	REMB CAPITAL hors nouvel emprunt	CAPITAL RESTANT DÛ
2019		557 782,10€	5 956 212,50€
2020		565 696,41€	5 398 430,40€
2021		637 201,96€	5 832 733,99€
2022		646 217,70€	5 195 532,03€
2023		655 573,82€	4 549 314,33€
2024	2 700 000€	632 034,84€	3 893 740,51€
2025	2 200 000€	590 504,02€	3 261 705,67€

4. La section de fonctionnement

4.1 L'évolution des dépenses et des recettes de la Commune (en €/hab)



4. La section de fonctionnement

4.2 L'évolution des recettes

- **Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale** : depuis 1997 la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition
- Depuis 2023, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires : elles sont 240 sur Fuveau (environ 5% des logements)
- Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement pour participation au redressement des Comptes Publics.
- Des tarifs stables pour 2025 pour tous les services publics; seule une réflexion sur une évolution des tarifs de la cantine scolaire en fonction des revenus sera conduite.

4. La section de fonctionnement

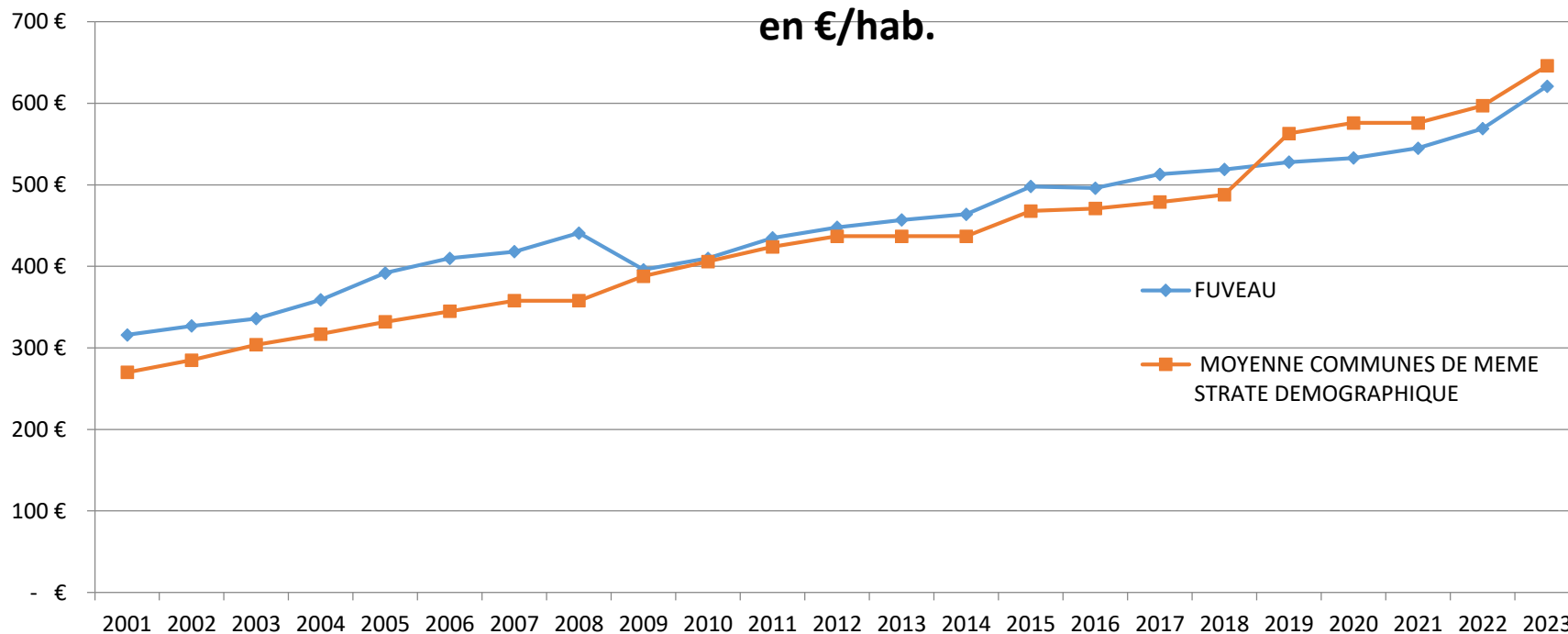
4.3 L'évolution des produits fiscaux

PREMIÈRE ESTIMATION DES BASES ET PRODUITS FISCAUX POUR 2025					
HYPOTHÈSE DE TRAVAIL SANS HAUSSE DES TAUX (BASE ÉTAT 1925)					
TAXES	TAUX 2025		PRODUIT ATTENDU 2024		
Taxe d'habitation RS	19,50 % (majoré de 60%)		111 950 € + 67 170 €		
Taxe foncière / Propriétés bâties	36,07 %		4 877 025 €		
Taxe foncière / Propriétés non-bâties	37 %		55 130 €		
Application du coefficient correcteur					
			6 608 773 €	6 707 000 €	

4. La section de fonctionnement

4.4 L'évolution du produit fiscal par habitant (suite)

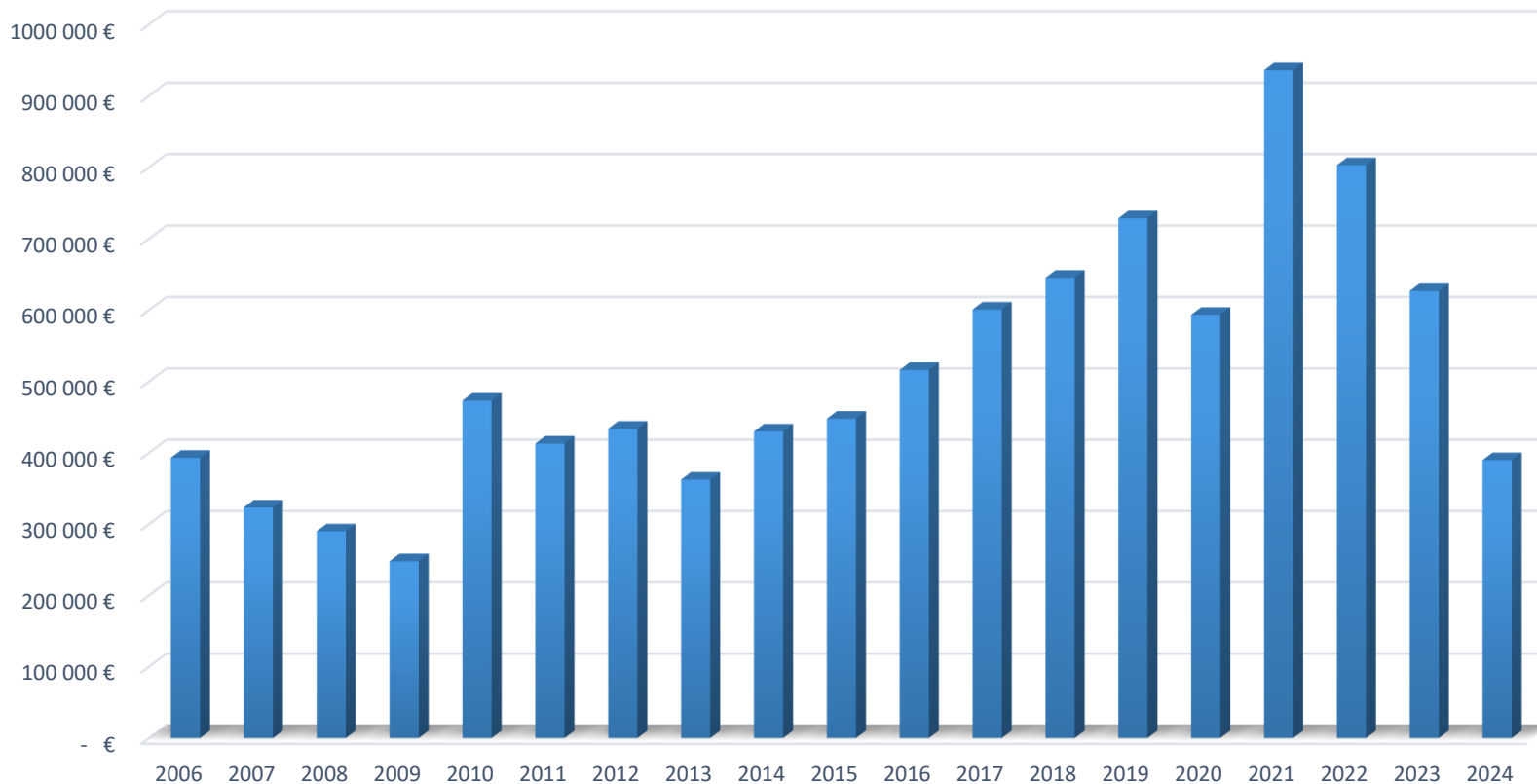
Evolution du produit des impôts locaux perçus
en €/hab.



4. La section de fonctionnement

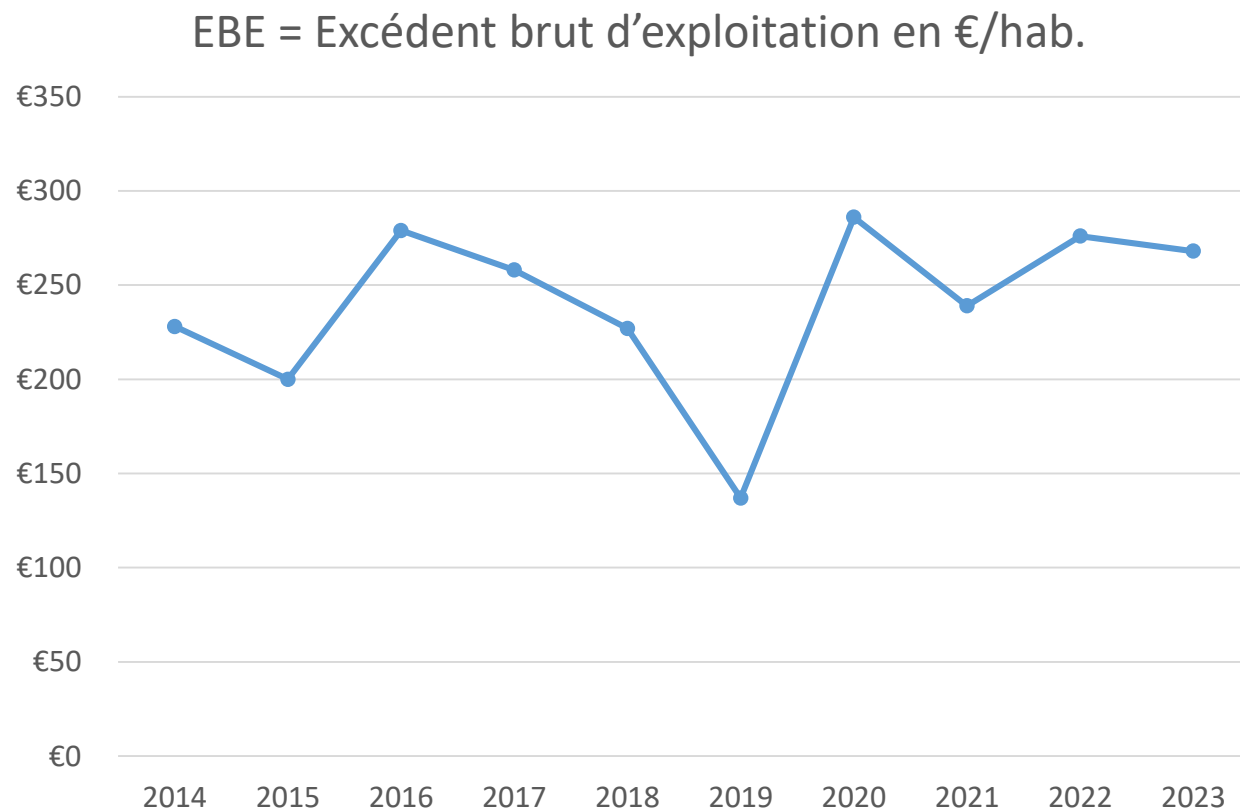
4.5 L'évolution des recettes (suite)

Produit des Droits de mutation à Fuveau



4. La section de fonctionnement

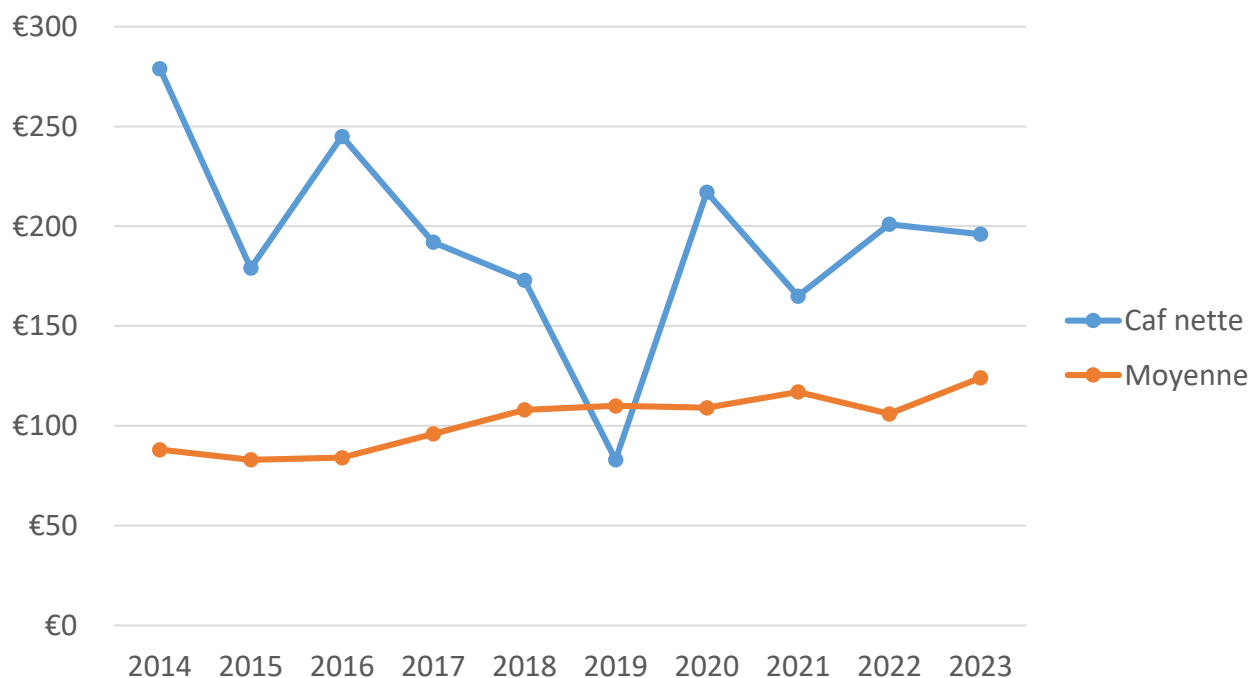
4.6 L'évolution du résultat recettes-dépenses



4. La section de fonctionnement

4.7 L'évolution de la Caf nette

Evolution de la capacité d'autofinancement nette
par habitant



4. La section de fonctionnement

4.8 L'évolution des dépenses

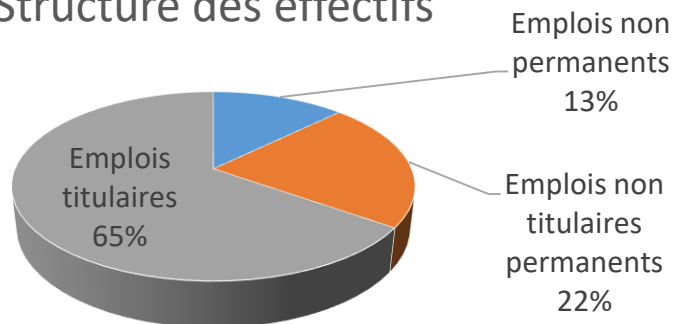
Stabilité des dépenses avec une prévision de 2% d'augmentation

- Maintien de la masse salariale autour de 7 millions d'euros,
- Stabilité ou baisse des charges à caractère général du fait d'une baisse des coûts de l'énergie (électricité)
- Stabilité des crédits de subventions aux associations, maintien des actions en faveur du CCAS
- Maintien de toutes les politiques publiques conduites
- Réduction des intérêts de la dette

4. La section de fonctionnement

4.9 Les frais de personnel

Structure des effectifs



Au 31/12/2023 (tableau des effectifs)	Nombre de postes pourvus
Titulaires	118
Non titulaires permanents	40
Emplois non permanents	23
Total	181

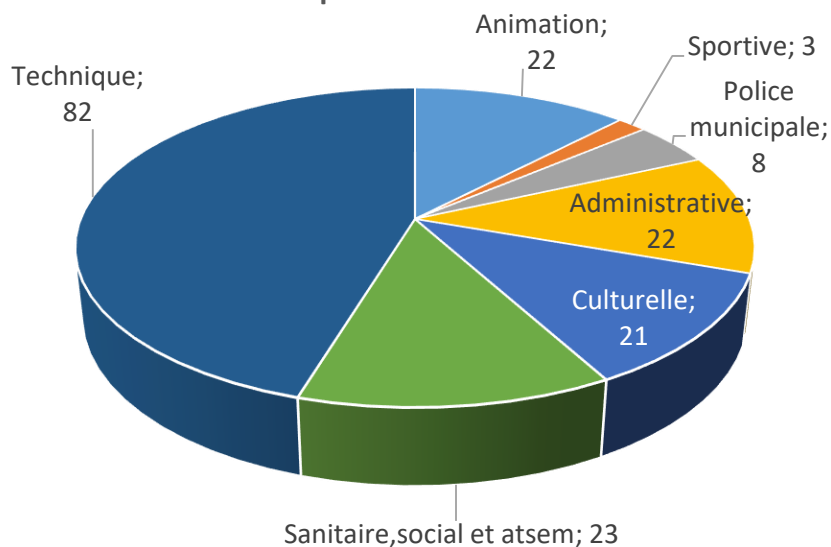
Départs en retraite	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Confirmés	3	5	5	4	6	3	2
Potentiels							4

Chaque départ fera l'objet d'une étude afin de déterminer si l'agent doit être remplacé ou si une réorganisation peut être opérée sans remplacement.

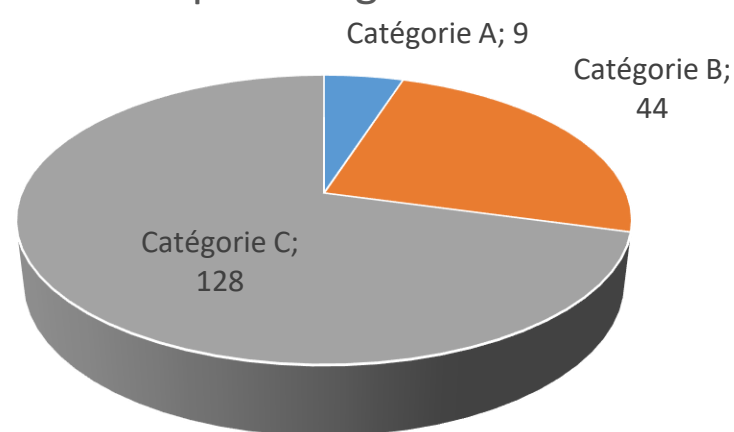
4. La section de fonctionnement

4.9 Les frais de personnel

La répartition des fonctionnaires
par filière



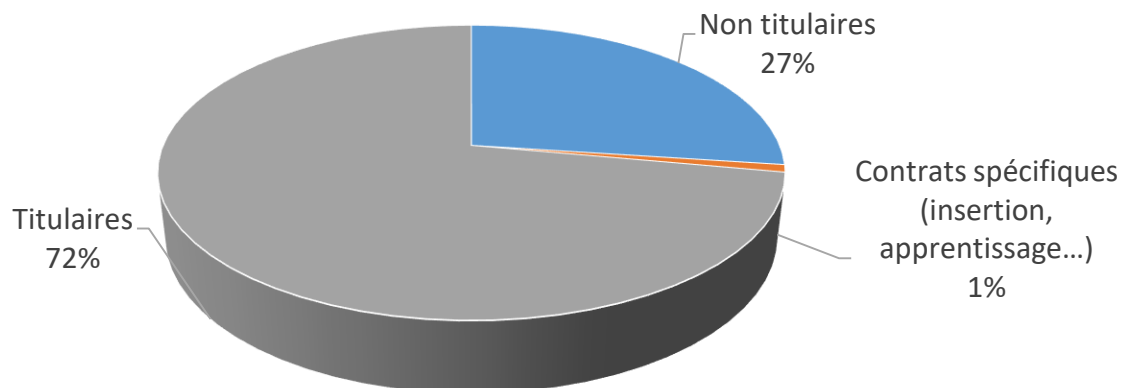
La répartition des fonctionnaires
par catégorie



4. La section de fonctionnement

4.9 Les frais de personnel

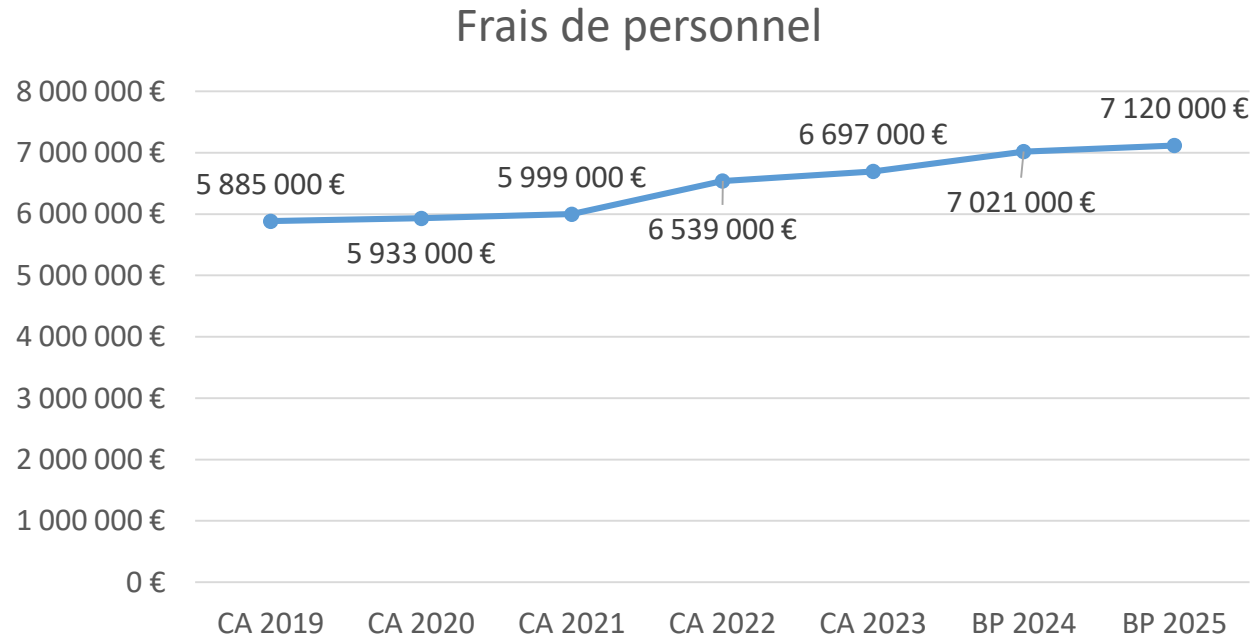
Répartition des rémunérations brutes



Année 2023 (données du compte administratif)	Rémunérations brutes 2023
Titulaires	3 296 773 €
Non titulaires	1 239 370 €
Contrats spécifiques (insertion, apprentissage...)	36 829 €
Total	4 572 972 €

4. La section de fonctionnement

4.9 Les frais de personnel



Maintien de la masse salariale autour des 7,1 millions d'euros, prenant en compte les augmentations notamment liées :

- Augmentation de 4 points du taux des charges patronales CNRACL
- Augmentation du SMIC
- Revalorisations des rémunérations, à la mise en œuvre de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC),
 - au GVT (Glissement, vieillesse, technicité),
 - aux besoins de remplacement (maladie, maternité, retraite, disponibilité).

4. La section de fonctionnement

4.10 Les indemnités et frais de formation des élus

Obligation de communiquer aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune un état relatif aux indemnités perçues par les élus. Tous les élus ont reçu un état nominatif détaillé.

Références :

- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;
- Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du statut de l' élu de l'AMF)

Fonction de l' élu	Etat annuel des indemnités des élus municipaux – Année 2023		
	Indemnités de fonction perçues en €	Remboursements de frais en € (kilométriques, repas, séjour...)	Avantages en nature en € (véhicule, logement...)
Maire	31 634,58	-	-
Adjoint	9 622,44	-	-
Conseiller délégué	1 877,40	-	-

5. La section d'investissement

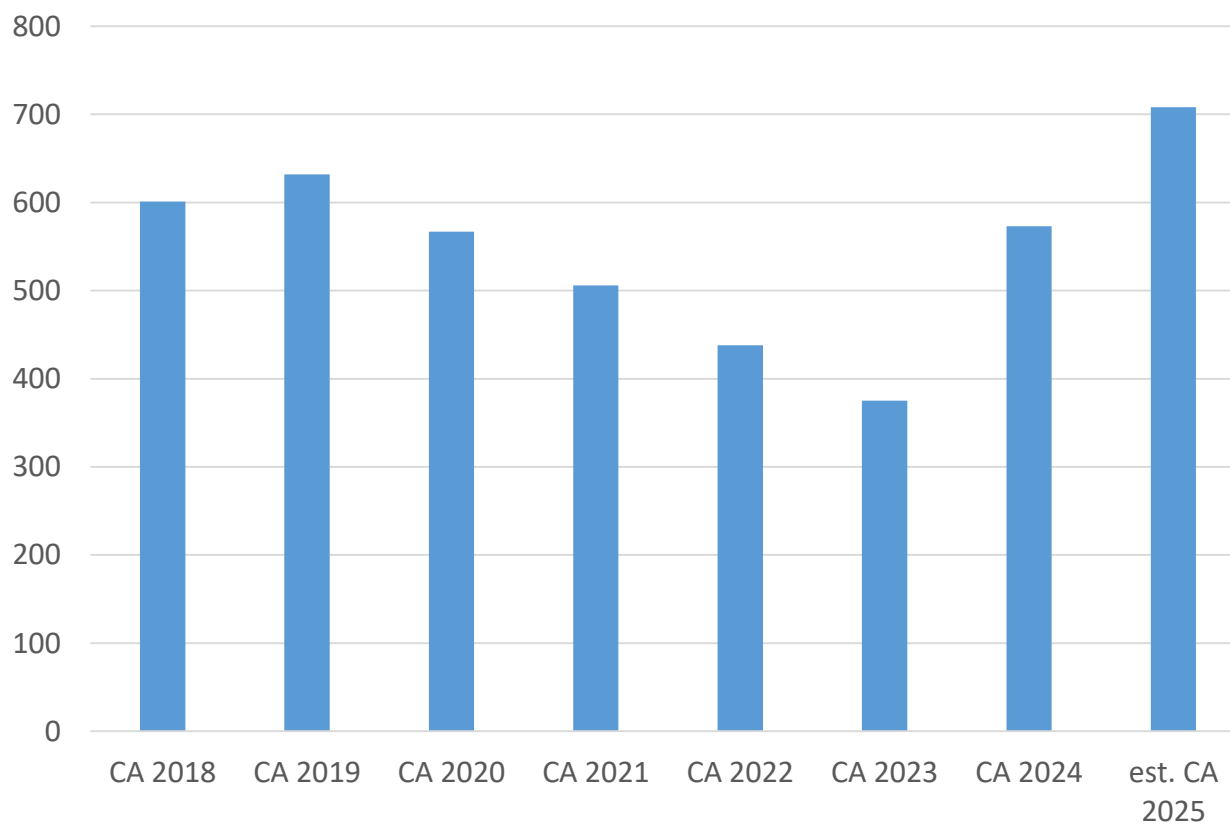
5.1 Synthèse

- Un remboursement du capital de dette de 586 093 € pour 2025.
- Des dotations aux amortissements estimées à 447 815 €.
- Des recettes au titre du FCTVA estimées à 612 491 € malgré là encore la diminution du taux de remboursement de 16,4 à 14,85%
- Un emprunt d'un montant estimé à un maximum de 2 200 000 euros.
- Pour 2025, 4,9 millions de propositions nouvelles pourront être inscrits en 1ère phase dès le vote du BP, avec la perspective d'augmenter cette somme en 2 ème phase lors de la reprise des résultats 2024 :

Vous trouverez l'essentiel des projets projetés ci-joint

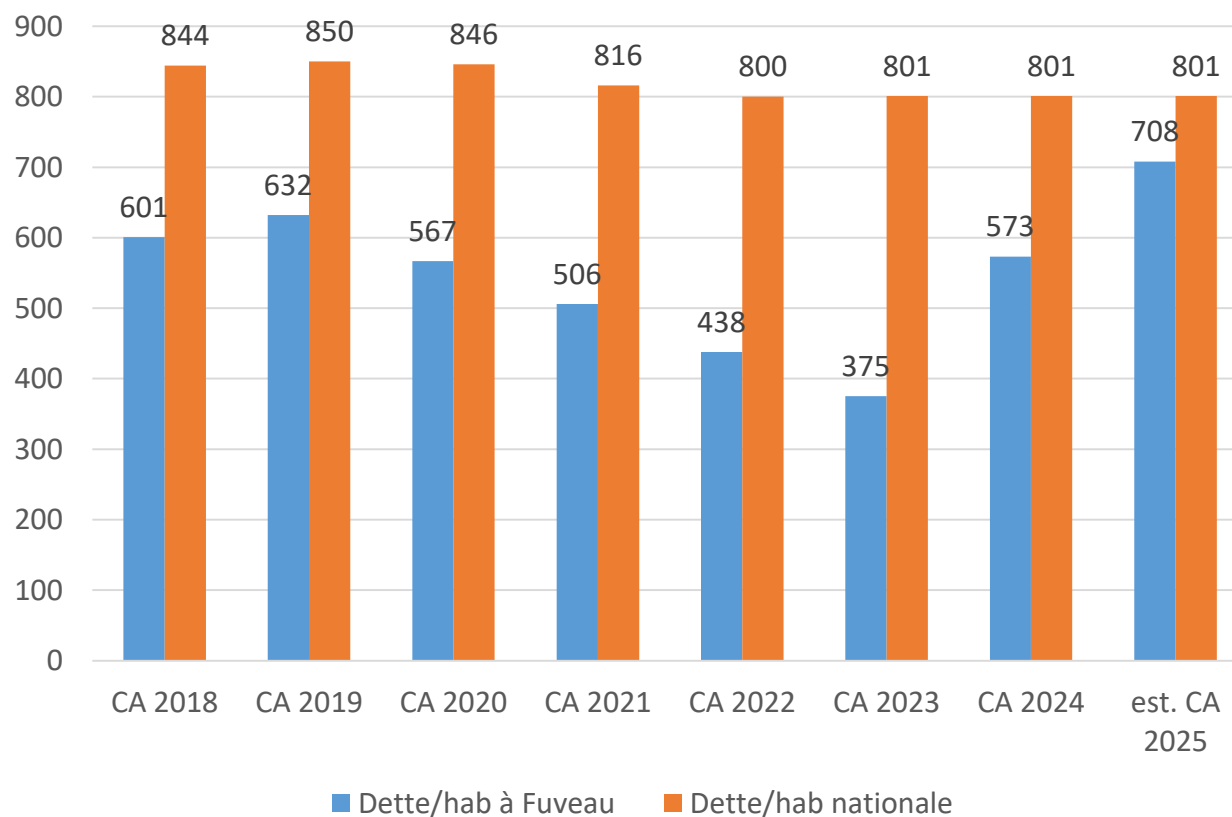
5. La section d'investissement

5.2 Evolution de la dette par habitant en €



5. La section d'investissement

5.2 La dette par habitant VS la dette nationale



6. En résumé, les orientations pour 2025

- Une quasi stabilité des dépenses de fonctionnement.
- Amélioration de notre autofinancement.
- Des dépenses d'investissement conséquentes sur les deux prochaines années liées à la mise en œuvre de le nouveau groupe scolaire de la Barque.
- Possible recours à l'emprunt après plusieurs années d'investissements autofinancés et subventionnés.
- Respect de l'engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.
- Des incertitudes majeures du fait de l'état des finances publiques, de la situation de la politique nationale et internationale (Ukraine et Proche Orient).

7. Les principaux investissements envisagés pour 2025

La Ville envisage un programme d'investissement recentré sur la poursuite des projets lancés, sur des investissements permettant de réduire à la fois son empreinte énergétique et ses dépenses de fonctionnement ou encore de ceux bénéficiant de fort taux de subventionnement.

Les principaux choix et les axes retenus par la Commune pour 2025 sont :

Axe 1 - Fuveau engagée pour l'environnement

Fuveau va continuer à agir pour que les Fuvélains puissent jouir d'un environnement toujours mieux préservé et une qualité de vie toujours plus importante.

Les projets portés par la Ville de Fuveau se basent sur une écologie positive et pragmatique.

*** Poursuite du plan de verdissement de la ville ou de re végétalisation**

- Etude d'une « cour oasis » pour l'école Élémentaire Ouvière : la commune a été retenue dans le cadre d'un appel à projets de la Métropole et va, en partenariat avec le CAUE, le corps enseignant et les enfants projeter une cour « végétalisée et désimperméabilisée »
- Nouvelle phase de l'opération « 1 naissance 1 arbre » avec la poursuite de plantations, en cœur de ville et périphérie immédiate, dans l'objectif de « lutter contre les îlots de chaleur »

- Essai de désimperméabilisation de tours d'arbres en cœur de ville et plantations
- Cahier des charges de taille des platanes et grands arbres pour mieux les préserver et moins les fragiliser
- Requalification paysagère de deux ronds-points et de la cour de la mairie
- Etude de la désimperméabilisation du parking communal en face le Centre de Secours
- Relance de la charte de végétalisation de l'espace public
- Etude de la possibilité de créer un « verger » sur le site du chalet suisse

* **Mise en œuvre du Plan Vélo »**

- Mise en œuvre et finalisation des premiers itinéraires du Plan Vélo dont le diagnostic a été porté par l'AUPA et la partie opérationnelle travaillée par une commission extramunicipale
 - 1/ Itinéraire Alexandre Philip / chemin de Masse / desserte collège Font d'Aurumy (finalisation)
 - 2/ Itinéraire collège jusqu'au stade Paul Prieur et dans l'autre sens descente jusqu'à l'îlot du chemin des Vertus (mise en œuvre)
 - 3/ Poursuite du travail engagé sur l'itinéraire reliant Fuveau à la Barque
- Mise en œuvre de la « zone de rencontre » : totems d'entrée, peinture et communication

* **Actions pour la sobriété énergétique**

- Mise en place d'une Gestion et pilotage centralisés des chauffages/climatisations dans les bâtiments les plus importants et les plus consommateurs d'énergie
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Roque Martine aux vacances de printemps 2025
- Etude de la possibilité de panneaux photovoltaïques en toiture de la crèche Lei Parpaioun
- Engagement des premiers travaux de rénovation énergétique sur l'Hôtel de ville : études de maîtrise d'œuvre et démarrage des travaux

* **Reconduction du programme « Pour une ville plus propre »** : effort qualitatif apporté sur la propreté urbaine (cendriers / abris qualitatifs pour les ordures ménagères, clous « ici commence la mer », ...

* **Reconduction des actions de lutte accrue contre les dépôts sauvages avec nouvelles acquisitions d'appareils photos chasseurs**

* **Poursuite des ateliers de la Transition, lieux d'échanges et de propositions d'actions en faveur du développement durable**

* **Mise en place de composteurs pour le tri des biodéchets dans nos écoles et nos crèches en lien avec la Métropole (actions conduites dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire)**

Axe 2 – Fuveau engagée pour un cadre de vie amélioré et sûr

- Lancement des travaux de sécurisation des cheminements piétons de la Rd46 en direction de Châteauneuf le Rouge, dans sa partie agglomération, en lien avec le Département qui, à moyen terme, devrait reprendre la bande de roulement
- Livraison de la Maison du Bel Age et aménagement d'un jardin public en contrebas
- Livraison des travaux de sécurisation du bas du lotissement de la Roucaoudo
- Démarrage des travaux d'aménagements de l'aire en haut de la rue de la Paix
- Programme de réfection de certaines voiries et chemins communaux : rue St Michel, chemin des Vertus, rue de la Paix, chemin des Pradels, du Pin de Luquet,...

Axe 3 – Fuveau engagée pour le dynamisme de son cœur de ville

- Etudes de rénovation et démarrage des travaux de la « mercerie de Mme GARCIA » en vue de le transformer en cellule commerciale en rez-de-chaussée et logements sociaux aux étages
- Poursuite de la « veille commerciale » pour continuer à préempter ou acquérir à l'amiable des locaux dont la destination sera « fléchée commerce »
- Etude d'un partenariat avec la SEM missionnée par la Métropole pour aider les communes au maintien de leur dynamisme commercial FACONEO.

Axe 4 – Fuveau engagée pour l’avenir de ses enfants

- Livraison de l’école provisoire de la Barque en face la piscine Virginie Dedieu qui accueillera, le temps des travaux du futur groupe scolaire, les 6 classes actuelles
- Démarrage des travaux du futur groupe scolaire de la Barque
- Nouvelle phase du plan pluriannuel de de rénovation et d’adaptation des écoles aux enjeux présents et futurs sur trois ans : FRANCE 2030 TERRITOIRES NUMÉRIQUES EDUCATIFS intégration des nouvelles technologies dans la pédagogie, l’école inclusive, l’enseignement à distance, ...
- Poursuite des actions conduites de lutte contre le gaspillage alimentaire la Commune ayant été retenue dans un programme porté par l’ARBE
- Projet d’école dehors portée par Arthur Rimbaud
- Poursuite des travaux d’entretien des établissements scolaires : acquisition de mobilier, peinture, d’isolation, d’étanchéité établissements suite aux visites de rentrée et aux demandes formulées par les directeurs d’école

Axe 5 - Pour une ville de culture ouverte à tous

- Poursuite du renouvellement des instruments de l'école de musique
- Acquisition de 160 places de gradins modulables pour la salle de la Galerie
- Etude de l'amélioration de l'accessibilité de la Maison Pour Tous
- Finalisation de l'aménagement du site de la chapelle Saint Michel
- Mise en lumière des façades de l'église
- Poursuite du programme de mise en valeur du lavoir

Axe 6 – Fuveau ville de sport / loisirs

- Le sport pour tous, une réalité à Fuveau, une démarche qui repose sur des infrastructures souvent extérieures ouvertes au plus grand nombre.
- Livraison de l'aire de jeux et de loisirs dans le quartier Ouvière afin de finaliser la reconstruction de ce secteur.
- Livraison des réaménagements des deux courts de tennis du parc Saint Michel
- Etude et réalisation de « gradins » sur le site du stade Georges Martin
- Poursuite des études sur le pôle sportif dès l'obtention des résultats de l'étude conduite par MENELIK (ancien SABA) sur la Tèze
- Implantation d'un bâtiment modulaire plurivalent aux jeux de boules de la Barque en vue notamment d'abriter l'école des jeunes boulistes.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par délibération spécifique qui donne lieu à un vote (Loi NOTRE du 7/8/2015).